



Programme de Formation

Droits des patients - 2 jours

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout public



Objectifs pédagogiques

- ◆ Enrichir les connaissances de chacun en matière de droits des patients et en comprendre les enjeux
- ◆ Acquérir des connaissances sur l'ensemble du dispositif relatif aux droits des patients et savoir aller chercher la réponse à des questions pratiques
- ◆ Développer le sens des responsabilités de chacun face à la protection du patient
- ◆ Aider à identifier les situations, organisations, comportements susceptibles de porter atteinte au respect des droits des usagers
- ◆ Apporter des modes de raisonnement, adapter les réponses aux cas concrets
- ◆ Aider à intégrer les règles concernant les droits des patients et des familles et faire évoluer les pratiques professionnelles, les organisations et procédures de travail
- ◆ Améliorer les relations des patients et familles avec les institutions et les professionnels et savoir donner les informations nécessaires aux patients ou à leur famille
- ◆ Développer l'application des bonnes pratiques et des références de la HAS
- ◆ Faciliter la prise en charge des situations difficiles et améliorer les réponses aux réclamations



Description

Les dispositions applicables aux droits des personnes et leur portée

- Dispositions internationales
- Dispositions françaises

Les textes de référence applicables aux droits des patients à l'hôpital et leur portée juridique

- ◆ Les dispositions hospitalières
 - ◆ - le statut du patient hospitalisé (code de la santé publique)
 - ◆ - les dispositions relatives à la protection des biens des patients
- ◆ Les dispositions professionnelles : place de la déontologie et règles professionnelles
- ◆ Philosophie et contexte social de la loi du 4 mars 2002
- ◆ Les grands principes de protection des droits des personnes et des patients
- ◆ Les apports du nouveau dispositif et notamment en matière d'indemnisation
- ◆ Le développement de la notion de démocratie sanitaire
- ◆ Les responsabilités de chacun dans le respect des droits des patients

Les droits fondamentaux de la personne

- ◆ Principes de dignité : protection de l'intimité
- ◆ Principe de liberté
- ◆ Droit d'accès aux soins : égalité de principe et non- discrimination

- ◆ Droit à la sécurité et à la qualité des soins : notion de bénéfice/risque
- ◆ Principe de solidarité
- ◆ Principe de respect de l'autonomie de la volonté

L'aménagement de la règle du secret

- ◆ Respect de la vie privée
- ◆ Principes généraux : le secret est absolu et général
- ◆ Le secret protège le patient
- ◆ Qui est concerné, quelles informations ?
- ◆ Quelles dérogations ?
- ◆ Secret et tiers
- ◆ Secret et discrétion professionnelle

Situations pratiques : le rôle de chacun, médecins, soignants, parents, mineurs

- ◆ Admissions, transferts
- ◆ Autorisations de soins et d'opérer
- ◆ Consentements, refus de soins, traçabilité
- ◆ Refus de soins du mineur
- ◆ Soins avec refus du mineur d'informer ses parents
- ◆ Contention du mineur
- ◆ Le droit d'aller et venir, les visites
- ◆ Sorties, sorties contre avis ou sans autorisation

Renforcement du principe de consentement aux soins et à l'hospitalisation

- ◆ Obligation d'information « loyale et compréhensible »
- ◆ Le refus d'hospitalisation ou de traitement
- ◆ Consentement et cas particulier : patient majeur sous tutelle, patient hors d'état d'exprimer son consentement, effets des incapacités sur le consentement, altérations du discernement

Renforcement du droit à l'information

- ◆ Quelle information ? Par qui ? Et comment ?
- ◆ Quels moyens de preuve ?
- ◆ Notion de personne «de confiance», son rôle

L'extension du droit d'accès au dossier et sa mise en œuvre

- ◆ Principes de communication des informations médicales et soignantes
- ◆ Limites de communication : informations et tiers, notes personnelles
- ◆ Qui accède, comment ?

L'annonce du dommage lié aux soins

- ◆ Enjeux
- ◆ Modalités

Les principes de responsabilité et de réparation des risques sanitaires

Gestion des plaintes et des réclamations

- ◆ Missions de la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge
- ◆ Rôle du médiateur médecin et rôle du médiateur non médecin

Les différentes voies possibles pour le patient en matière de réparation des dommages

- ◆ La transaction amiable directe : compétences et partenaires
- ◆ Les nouvelles instances extra-judiciaires instituées par la loi du 4 mars 2002 : rôle des CCI et de l'ONIAM, leur fonctionnement
- ◆ Le maintien des procédures traditionnelles de droit commun et administratives

- ◆ - la responsabilité pour faute ou sans faute (aléa, infections nosocomiales, produits défectueux..)
- ◆ - les conditions de la réparation
- ◆ - la protection des agents et limites de garantie fixées par la loi
- ◆ - la nouvelle prescription et ses effets sur la tenue des dossiers

Revue de toutes les questions figurant au tableau/document de travail pour améliorer les pratiques professionnelles

Perspective d'avenir : le patient traceur



Prérequis

Pas de prérequis



Modalités pédagogiques

Un modèle pédagogique interactionnel

- ◆ Apprenant actif
- ◆ Appropriation et construction collective des savoirs
- ◆ Réflexivité
- ◆ Alternance d'apports méthodologiques et d'analyse de pratiques
- ◆ Echanges d'expériences entre apprenants
- ◆ Travail en groupe et sous-groupes, ateliers
- ◆ Exemples jurisprudentiels
- ◆ Etudes de cas



Moyens et supports pédagogiques

- ◆ PDF ou Power Point de présentation
- ◆ Cas pratiques, études de cas et exercices
- ◆ Supports illustratifs : vidéos, podcast, documents...
- ◆ Bibliographie et jurisprudence
- ◆ Livret pédagogique
- ◆ Etude de cas concrets et apports de connaissances pratiques en lien avec les situations



Modalités d'évaluation et de suivi

Des modalités d'évaluation adaptées

- ◆ Auto-évaluation et questionnaire de positionnement
- ◆ Evaluation des connaissances et des compétences en continu
- ◆ Questionnaire d'évaluation des acquis des participants
- ◆ Questionnaire de satisfaction des participants

Un suivi personnalisé

- ◆ Bilan détaillé de la formation remis à l'établissement
- ◆ Possibilité de contacter le formateur après la formation pour assurer une bonne continuité
- ◆ Apports de connaissances basées sur les besoins des participants et de l'établissement



Informations sur l'accessibilité

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : www.agefiph.fr